

# MAIRIE DE MARINGES

Tél. 04 77 94 42 21

secretariat@mairie-maringes.fr

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020

**PRÉSENTS :** M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, Mme PELLETIER Catherine, M. TOINON Alain, Mme JOLY Marie-France, M. MALIGEAY Fabien, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. DUMAS Jean-François, M. ASSOGBA Guillaume, Mme CHALANDON Nicole, M. GARNIER Philippe, Mme PENVEN DE MARI Marie-Hélène, M. CŒUR Sébastien, M. PONCET Jean-Marc.

**SECRÉTAIRE :** M. ASSOGBA Guillaume.

### 1. DÉLIBÉRATIONS

#### 1.1 NOMINATIONS DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DES ORGANISMES ET DES SYNDICATS EXTÉRIEURS

##### **DÉLÉGUÉ CNAS :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à la suite des élections municipales 2020, il y a lieu de désigner un délégué chargé de représenter la commune au **Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DESIGNE Monsieur François DUMONT, délégué au CNAS.**

##### **DELEGUES SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE (SIEL) :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à la suite des élections municipales 2020, il y a lieu de désigner le délégué titulaire et le délégué suppléant chargés de représenter la commune au sein du Syndicat intercommunal d'énergies du département de la Loire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

**DESIGNE Monsieur DUMAS Jean-François (titulaire)  
Monsieur PONCET Jean-Marc (suppléant)**

##### **DELEGUES SIEMLY :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à la suite des élections municipales 2020, il y a lieu de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant chargés de représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

**DESIGNE : Monsieur PONCET Jean-Marc, délégué titulaire  
Monsieur CROZIER Bernard, délégué titulaire  
Monsieur DUMAS Jean-François, délégué suppléant**



Monsieur le Maire demande aux membres présents de fixer la participation communale. Il précise que celle-ci est inscrite au budget 2020.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**FIXE** la participation communale à 30 000 € soit 411 € par élève scolarisé à l'école Les Blés pour l'année scolaire 2019/2020 (73 enfants). Le solde pour l'année scolaire 2019/2020 s'élève ainsi à 10 000 €.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.**

#### **1.4 AVANCE SUR PARTICIPATION ECOLE PRIVEE LES BLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une subvention de fonctionnement est versée chaque année à l'école privée « Les Blés » de Maringes telle que stipulée au contrat d'association signé entre la commune et l'école le 01 septembre 2004.

Monsieur le Maire précise que cette subvention est versée au prorata du nombre d'enfants inscrits à l'école. Il précise que cette subvention prend en compte également les résultats financiers du fonctionnement de l'école. Cette subvention ne peut donc être valablement déterminée qu'au second trimestre 2021.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire demande aux membres présents de l'autoriser à verser en 2020 deux avances sur la subvention de l'école en attendant de fixer la participation définitive.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**FIXE** le montant de ces avances à 10 000 €,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser ces avances les premières quinzaines de septembre et décembre 2020.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.**

#### **1.5 SUBVENTION A L'ASSOCIATION CANTINE DE L'ECOLE LES BLES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2019/07.02 du 11 juillet 2019 autorisant le versement d'un acompte de 6000 € à l'association cantine de l'école Les Blés pour l'année scolaire 2019-2020.

Monsieur le Maire rappelle que les repas servis à la cantine proviennent de l'atelier du Cuisinier. Il précise que ces repas sont de très bonne qualité, confectionnés avec des produits frais et locaux mais coûtent un peu plus chers que des repas de fabrication industrielle.

Il propose, afin de favoriser une alimentation saine des élèves de l'école, que la commune prenne à sa charge, comme l'année précédente, le différentiel entre le prix d'un repas de fabrication industrielle et le prix d'un repas de qualité élaboré localement soit 2 € par élève et par repas. Sur la base de 2 944 repas pour l'année scolaire 2019-2020, le montant de la subvention est donc de 5 888 €.

Il propose, eu égard au contexte épidémique de l'année 2020 (covid 19), de verser une subvention exceptionnelle de 2 000 € afin de compenser les frais de personnel durant cette période.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au vote de la subvention au profit de l'association cantine de l'école Les Blés de Maringes. Il précise que cette subvention est inscrite au budget 2020 et qu'elle sera versée en juillet 2020.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

**FIXE** le montant de la subvention cantine à 7 888 € dont 2000 € de subvention exceptionnelle pour les frais engendrés par le contexte épidémique de 2020. Le solde pour cette année scolaire 2019-2020 s'élève donc à 1 888 €.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.**

## **1.6 ACOMPTE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CANTINE DE L'ECOLE LES BLES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une subvention est versée chaque année à l'association cantine de l'école « Les Blés ». Il précise que cette subvention est versée au prorata du nombre de repas pris, la commune prenant à sa charge le différentiel entre le prix d'un repas de fabrication industrielle et le prix d'un repas de qualité élaboré localement soit 2 € par élève et par repas. Cette subvention ne peut donc être valablement déterminée qu'au deuxième trimestre 2021.

Toutefois, pour permettre le démarrage début septembre, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au vote d'un acompte sur la subvention au profit de l'association cantine de l'école Privée de Maringes. Monsieur le Maire précise que cette subvention a été inscrite au budget 2020.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

**DECIDE** d'accorder un acompte sur la subvention à l'association cantine « Ecole les Blés » pour l'année scolaire 2020/2021.

**FIXE** le montant de cet acompte à 6000€

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser cet acompte la première semaine de septembre.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.**

## **2. ETABLISSEMENT DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS**

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'intégrer les commissions suivantes :

### **Composition de la commission Finances :**

François DUMONT, Blandine THEVENON NICOLI, Bernard CROZIER, Alain TOINON, Guillaume ASSOGBA, Jean-François DUMAS, Philippe GARNIER, Catherine PELLETIER

### **Composition de la commission Voirie – Assainissement :**

Bernard CROZIER, Alain TOINON, Sébastien COEUR, Fabien MALIGEAY (personne ressource : Daniel Toinon)

### **Composition de la commission Espaces Paysagers - Fleurissement :**

Bernard CROZIER, Nicole CHALANDON, Marie-France JOLY, Fabien MALIGEAY, Marie-Hélène PENVEN DE MARI (Personne ressource: Joël CARRET)

### **Composition de la commission Bâtiments communaux :**

Alain TOINON, Bernard CROZIER, Catherine PELLETIER, Nicole CHALANDON, Jean-François DUMAS, Fabien MALIGEAY, Marie-Hélène PENVEN DE MARI, Jean-Marc PONCET

### **Composition de la commission Communication :**

Blandine THEVENON NICOLI, François DUMONT, Philippe GARNIER, Catherine PELLETIER, Guillaume ASSOGBA, Nicole CHALANDON

### **Composition de la commission Culture et Evènements :**

Blandine THEVENON NICOLI, Nicole CHALANDON, Marie-Noëlle DOLBAU, Philippe GARNIER, Marie-France JOLY (personnes ressources : école, APEL, MJC, groupe patrimoine)

### **Composition de la commission Ecole**

Alain TOINON, François DUMONT, Nicole CHALANDON

### **Composition de la Commission Jeunes et Sports**

Blandine THEVENON NICOLI, Guillaume ASSOGBA, Sébastien COEUR, Marie-Noëlle DOLBAU, Philippe GARNIER

### **Composition de la Commission Sécurité**

Catherine PELLETIER, François DUMONT, Guillaume ASSOGBA, Sébastien COEUR, Fabien MALIGEAY, Jean-Marc PONCET

### **Composition de la commission Urbanisme et PLU 2023**

Catherine PELLETIER, Sébastien COEUR, Marie-France JOLY, Fabien MALIGEAY, Jean-Marc PONCET

## **3. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATIONS**

M. Bernard CROZIER informe l'assemblée que l'épareuse de notre service technique ne fonctionne plus et qu'il convient de la faire réparer. Il indique avoir validé le devis de l'entreprise SAS Agri Plevy d'un montant de 1219.88 € pour la réparation de ce matériel.

## **4. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES**

### **VOIRIE :**

M. Bernard Crozier informe l'assemblée que la création du bassin de rétention situé sur la propriété Barras est terminée. Pour rappel, celui-ci a été prévu pour récupérer les eaux de ruissellement du chemin de la chapelle. L'employé communal se chargera dans les jours prochains de végétaliser tout le tour du grillage (lierre).

### **BÂTIMENTS :**

Le chantier de la bibliothèque avance, les travaux de plâtrerie sont presque terminés. La pose du carrelage au sol devrait se faire dernière semaine de juin voir première semaine de juillet. Le carrelage ne sera pas tout à fait le même que la mairie : même couleur mais des carreaux plus petits.

Appartement Salvagère : Les travaux de création d'une 4<sup>ème</sup> chambre devraient se faire en fin d'année.

### **CULTURE ET ÉVÈNEMENTS :**

La commission prévoit 4 jours d'animation du 15 au 18 juillet inclus. 3 jours d'atelier intergénérationnel seront ainsi prévus le 15, 16 et 17 juillet dans les salles de la mairie en collaboration avec la MJC.

Le 18 juillet aura lieu le spectacle (théâtre et musique) qui se déroulera au stade si les conditions météorologiques le permettent. Au programme des animations :

- Groupe de rock de M. Lilian CHARBONNIER
- Big Bang de poche avec M. Paul Nicoli
- Instants poésie avec M. Dominique HEBERT

Buvette et snack seront prévus pour se restaurer à l'occasion de cette journée festive. Les entrées seront au chapeau.

La commission demandera des subventions auprès de la DRAC et de la commune. Ce sera l'occasion pour les Maringeons de se retrouver après ces mois de confinement.

## **5. QUESTIONS DIVERSES**

Néant.

**Prochain Conseil Municipal : jeudi 09 juillet 2020 à 20h30 salle haute de la mairie.**